

EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

Remarques :

- Pour traiter ce sujet, vous veillerez à rédiger correctement et à soigner l'orthographe ainsi que la présentation.

Le sujet comprend deux parties indépendantes.

DOSSIER	THEME	DOCUMENTS	PAGES A COMPLETER	NOTE
1	PARTIE ECONOMIE	1 et 2	1/5 2/5	.../20
2	PARTIE DROIT	3 et 4	4/5 5/5	.../20
			Total/40
			NOTE/20

Le présent sujet comporte 5 pages

Toutes les pages sont à rendre

GROUPEMENT EST	SESSION 2005	BAREME	Tirages
EXAMEN : - B.E.P. LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION - B.E.P. VENTE ACTION MARCHANDE		Code(s) examen(s) : 51.31104 – 51.31205	
		Coef. : 2	
ÉPREUVE : EP3 - Epreuve économique et juridique		Durée : 1 heure	Page 1/1

PARTIE 1 : ECONOMIE

DOSSIER 1 :

En vous aidant du document 1 et en faisant appel à vos connaissances personnelles :

1) Donnez la définition de la consommation :

2) Citez les deux principaux freins à la croissance en 2003 :

◆

◆

3) Donnez la signification du sigle P.I.B.. Que permet de mesurer le P.I.B. ?

4) Indiquez des mesures que peut prendre l'Etat pour maintenir la consommation française :

◆

◆

Document 1

Le PIB a augmenté de 0,5 %, et non de 0,2 %, selon l'INSEE. Malgré cela, le déficit public et la dette sont plus importants qu'initialement annoncé.

On savait que l'année 2003 avait été très difficile. L'INSEE, en révisant fortement à la hausse le chiffre de la croissance française pour cette période, ne dément pas ce constat. Malgré une hausse du PIB qui s'est finalement établie à 0,5 %, au lieu de 0,2 %, notamment grâce à un deuxième semestre bien meilleur que prévu initialement, l'année dernière a été la pire depuis 1993. Plusieurs facteurs, détaillés dans les comptes de la nation publiés jeudi, expliquent cette contre-performance. Le recul des exportations qui enlève pas moins de 0,7 point à la croissance. Le ralentissement de la consommation, ensuite. Elle demeure certes le principal moteur de la croissance, en contribuant à l'augmentation du PIB à hauteur de 1,2 %. Mais elle a augmenté de seulement 1,7 % l'année dernière, contre 2,3 % en 2002.

*Thomas Bronnec
D'après L'Expansion
27 avril 2004*

GROUPEMENT EST	SESSION 2005	S U J E T	Tirages
EXAMEN : - B.E.P. LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION - B.E.P. VENTE ACTION MARCHANDE		Code(s) examen(s) : 51.31104 – 51.31205	
		Coef. : 2	
ÉPREUVE : EP3 - Epreuve économique et juridique		Durée : 1 heure	Page 1/5

DOSSIER 2 : LE CHOMAGE

En vous aidant du document 2 et de vos connaissances personnelles :

1) Présentez le calcul du taux de chômage :

2) Citez les quatre régions les moins touchées par le chômage :

◆

◆

◆

◆

3) Précisez l'évolution du chômage dans la région Rhône-Alpes au cours des douze derniers mois :

chez les jeunes de moins de 25 ans	chez les femmes
.....
.....
.....
.....

4) Citez trois causes du chômage.

Document 2

Léger recul du chômage en juillet

À fin juillet 2004, 198 197 personnes, en données brutes, étaient inscrites à l'ANPE dans la région contre 199 050 un an auparavant. Soit une baisse annuelle de 0,4 % qui place Rhône-Alpes au quatrième rang derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes. L'évolution du chômage reste néanmoins inégale selon les départements. Ainsi en juillet, les chiffres se sont aggravés de 0,7 % en Haute-Savoie et de 0,1 en Savoie. Partout ailleurs le chômage a reculé. Et particulièrement en Ardèche (- 1,8 %). La baisse s'est également révélée sensible dans l'Isère et dans l'Ain (respectivement - 0,9 % et - 0,8 %) mais plus modérée dans la Loire (- 0,5 %), le Rhône (- 0,4 %) et la Drôme (- 0,3 %).

L'amélioration profite aux jeunes

Sur les douze derniers mois, le chômage diminue désormais de 1,1 % chez les jeunes (contre 4,7 % en France), tandis qu'il continue de s'accroître très légèrement (0,3 %) au sein de la population des 25-49 ans. Quel que soit l'âge, l'évolution du chômage demeure plus favorable pour les hommes que pour les femmes. Tous âges confondus, le nombre de demandeurs d'emploi masculins diminue de 1,5 % par rapport à l'an dernier (France : 1,4 %).

Par contre le nombre de demandeurs d'emploi féminins s'accroît de 0,7 % (2,6 % à l'échelon national).

*D'après Le Progrès de Lyon
03 septembre 2004*

PARTIE 2 : DROIT

DOSSIER 3 : LE PARLEMENT

En vous aidant du document 3 et de vos connaissances personnelles :

1) Citez les modifications apportées par les lois 696 et 697 du 30/07/2003 concernant les sénateurs :

⇒

⇒

⇒

⇒

2) Complétez le tableau ci-dessous relatif aux élections sénatoriales :

◆ <i>Mode de suffrage ?</i>
◆ <i>Qui est l'électeur ?</i>

3) Indiquez les deux chambres qui composent le Parlement :

⇒

⇒

4) Citez le pouvoir qui est représenté par le Parlement :

Document 3

Institutions : Le Sénat se réforme en douceur

Les sénateurs ont pris l'initiative de réduire la durée de leur mandat (de 9 à 6 ans). La moitié des élus (et non plus le tiers) sera renouvelée tous les 3 ans. Par ailleurs, l'âge minimal requis est ramené de 35 à 30 ans. Enfin, le nombre de sénateurs et leur répartition par département en fonction du nombre d'habitants seront modifiés pour tenir compte des nouveaux chiffres du recensement 1999. De ce fait, 25 nouveaux sièges seront créés (lois n° 2003-696 et 697 du 30.07.2003, JO du 31).

DOSSIER 4 : LE LICENCIEMENT

En vous aidant du document 4 et de vos connaissances personnelles :

1) Précisez le type de licenciement évoqué par LU dans le document :

2) Indiquez, si les licenciements des 816 salariés de Lu sont justifiés d'après l'avocat et donnez la raison :

3) Donnez la procédure que doit respecter l'employeur pour licencier un salarié :

4) Citez les deux documents obligatoirement remis au salarié par l'entreprise en fin de contrat :

◆

◆

Document 4

Le tribunal d'Evry décortique les licenciements de LU 816 salariés demandent l'annulation des procédures sur quatre usines

L'avocat des salariés conteste les critères économiques avancés par Danone pour justifier les licenciements.

La guerre judiciaire est loin d'être terminée dans l'affaire LU. Hier, le tribunal de Grande Instance d'Evry (Essonne) examinait la demande d'annulation des procédures de licenciements visant 816 salariés des quatre usines Danone à Ris-Orangis, Calais, Château-Thierry et Jussy. L'avocat des salariés, Maître Brun, a plaidé l'absence de justification économique des licenciements. Avec comme appui, un rapport d'expertise commandé par le comité d'entreprise, et de deux témoignages de poids. Ceux des maires de Ris-Orangis et d'Evry qui racontent comment, en 2001, ils avaient été reçus par le PDG de Danone. Et comment celui-ci leur avait présenté la restructuration indispensable pour améliorer la rentabilité de la branche biscuit du groupe.

Pour l'avocat et les salariés, ces documents permettent de démontrer que les fermetures de sites ne répondaient pas à des critères économiques, justifiant une réorganisation pour sauver le groupe. Mais qu'il s'agit au contraire de « *licenciements de rentabilité* », strictement interdits par le code du travail.

D'après « Libération »

09 mars 2004